

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00771 Numéro SIREN : 429 683 162 Nom ou dénomination : A. V. E. C. (Accueil.Valeurs.Equipe.Coopération)
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 3290

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le **17 AVR 2024**
sous le n° B

3290

AVEC
15 RUE THUROT
21000 DIJON

SIRET 42968316200011 - APE 8559A

COMPTES ANNUELS

au

30 septembre 2014

PPA AUDIT

19 rue de Turbigo

75002 PARIS

Téléphone : 01.40.26.61.24 - Télécopie : 01.40.26.22.21

SOMMAIRE

ATTESTATION

COMPTES ANNUELS

Bilan

Résultat

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Immobilisations et amortissements

Provisions

Charges à payer et produits à recevoir

Charges et produits constatés d'avance

Faits caractéristiques de l'exercice

ATTESTATION

1. DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'entreprise AVEC.

2. MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise AVEC, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014 et présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan :	3305,83 EUR
Chiffre d'affaires ht :	26642,87 EUR
Résultat de l'exercice :	-5323,23 EUR

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 15 Janvier 2015

[Signature]
certifié conforme

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01.40.26.61.24 - Télécopie : 01.40.26.22.21

COMPTES ANNUELS

BILAN

RÉSULTAT

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01.40.26.61.24 - Télécopie : 01.40.26.22.21

BILAN

AVEC : 30 septembre 2014

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2942	2942		134
Immobilisations financières	66		66	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3007	2942	66	134
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2637		2637	9409
Autres créances	504		504	70
Valeurs mobilières de placement				984
Disponibilités				93
Charges constatées d'avance	99		99	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	3240		3240	10557
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	6247	2942	3306	10691
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel			7 622	7 622
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)				
Report à nouveau			-9087	-10313
Résultat de l'exercice			-5323	1 226
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			-6788	-1464
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			1309	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			2517	1 289
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)		2434	6268	10866
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (III)			10093	12155
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			3306	10691

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AVEC: Période du 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	26643	40416	-13773 -34%
Chiffres d'affaires nets	26643	40416	-13773 -34%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits		100	-100 -100%
PRODUITS D'EXPLOITATION	26643	40516	-13873 -34%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)	17021	15264	1758 12%
Impôts, taxes et versements assimilés	70	71	-1 -1%
Rémunérations du personnel	11832	16164	-4332 -27%
Charges sociales	2887	7459	-4572 -61%
Dotations aux amortissements	134	244	-110 -45%
Dotations aux provisions			
Autres charges		5	-5 -100%
CHARGES D'EXPLOITATION	31944	39207	-7263 -19%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5301	1309	-6610 -505%
Produits financiers	2	4	-2 -44%
Produits exceptionnels			
Charges financières	17	26	-9 -34%
Charges exceptionnelles	7	60	-53 -88%
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	-5323	1226	-6549 -534%

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01.40.26.61.24 - Télécopie : 01.40.26.22.21

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

AVEC 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i> <i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i> <i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2942			2942	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2942			2942	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		66		66	
TOTAL GÉNÉRAL	2942	66		3007	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i> <i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i> <i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2808	134		2942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2808	134		2942
TOTAL GÉNÉRAL	2808	134		2942

ETAT DES PROVISIONS

AVEC 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'ex-	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'ex-
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

AVEC 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014

EUR

CHARGES À PAYER	<i>Montants</i>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR	<i>Montants</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AVEC 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	99
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	99

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

AVEC

Siège social : 15 RUE THUROT 21000 DIJON
SARL au capital de 7 622 euros - Siret 42968316200011 - APE 8560Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 14 417,03 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2014	-5 323,00
Report à nouveau	-9 094,03
Réserves distribuables	
Total	-14 417,03

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-14 417,03
Total	-14 417,03

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2014		
2013		
2012		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

 certifié conforme.